

D44-2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL **SÉANCE DU 1^{er} JUILLET 2026**

L'an deux mille vingt-six, le un du mois de juillet à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Rosnay, dûment convoqué le vingt-six juin, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Rosnay, sous la présidence de Monsieur Christophe AUBIN, Maire.

**Nombre de
conseillers :**

En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

Étaient présents : M. Christophe AUBIN, Mme Magaly JOLY-DOMINÉ, M. Christian JARD, Mme Emmanuelle GALERNEAU-BESSE, Mme Béatrice BESSIERE, Mme Maguy BRUNIER TESSIER, M. Matthieu CHARPENTIER, M. Frédéric COLLIN, M. Mathieu GREFFARD, M. Ismaël GOUNORD, Mme Hélène HERBRETEAU, Mme Sonia LEMESLE, Mme Mathilde MOUAZAN BARRETEAU, M. Julien QUONIAM.

Absent : M. Fabien MURAIL (pouvoir à Mme Hélène HERBRETEAU)

Secrétaire de séance : M. Frédéric COLLIN

Date de convocation du conseil municipal : Le 26 juin 2026.

Tarifs et règlement services périscolaires année 2026 – 2027

Rapporteur : Mme Emmanuelle GALERNEAU BESSE

Mme Emmanuelle GALERNEAU BESSE expose que la commission Enfance Jeunesse s'est réunie le 22 juin 2026 et qu'elle a retravaillé sur les tarifs et le règlement intérieur de l'accueil périscolaire et du Restaurant scolaire.

Elle fait lecture à l'assemblée des règlements modifiés.

De plus, conformément aux articles R.531-52 et R531.53 du code de l'éducation relatif aux prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public, les collectivités territoriales peuvent librement fixer le prix des repas servis aux élèves. La seule limite posée est que « ces prix ne peuvent être supérieurs au coût par usager résultant des charges supportées au titre du service de restauration, après déduction des subventions de toute nature bénéficiant à ce service. »

La commission Enfance Jeunesse propose et les tarifs suivants pour l'année scolaire 2026/27 :

RESTAURATION SCOLAIRE

	Tarifs année scolaire 2025/2026	Tarifs proposés année scolaire 2026/2027
Enfants	4,10 €	4,20 €
Enfant (tarif majoré pour non-réservation)	6,00 €	6,00 €
Adultes	4,60 €	4,70 €

SERVICE PERISCOLAIRE (GARDERIE)

	Tarifs année scolaire 2025/2026	Tarifs proposés année scolaire 2026/2027
La 1/4 d'heure	0,62 €	0,62 €

Entendu l'exposé :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles R.531-52 et R531.53 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Adopte** les règlements et les tarifs tels que présentés dans l'exposé, pour l'année scolaire 2026/2027.
- **Charge** Monsieur le Maire ou à défaut son représentant de l'exécution de la présente délibération et de **l'autoriser** à signer l'ensemble des documents nécessaires.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Christophe AUBIN



Le Secrétaire de séance,
M. Frédéric COLLIN



Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération transmise en Préfecture le 03/07/26 et affichée le 03/07/26